Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_18-DE

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice :	15
De présents :	10
De votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :
10 juin 2022

Date d'affichage :
20 Juin 2022

Délibération n° 2022_06_18

CONSEIL MUNICIPAL DE JONCHEREY
LE 17 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy - THEVENEAU Sébastian – COTTET Priscillia – BEUSCART Alexis – TATTU Elisabeth – COMANDINI Régine

Absents ayant donnés procuration : GOSSART Brigitte à RICHE Guy – ROUGEOT Lucie à SALVI Jacques – STALDER Michel à ALEXANDRE Jacques – BELOSSAT Michèle à BLANC Francis
Absents excusés : BOISSON Dominique
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Régine COMANDINI est nommée pour remplir cette fonction.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEO PROTECTION – PLACE DE L'EGLISE ET GRANDE RUE (Agence postale)

Le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un système de vidéo protection – place de l'église pour permettre une surveillance du nouveau bâtiment des associations et de la place de l'église.
Il serait souhaitable de mettre aussi une vidéo protection Grande Rue pour une surveillance de l'agence postale communale.

Considérant les incivilités récurrentes dont la commune doit faire face
Considérant qu'il y aura un nouveau bâtiment

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'autoriser le Maire à mettre en place un système de vidéo protection – place de l'église pour sécuriser nos bâtiments et mobiliers urbains et Grande Rue (agence postale).

Fait à Joncherey,
Ont signé au registre les membres présents
Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 20 juin 2022 et de la publication le même jour.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE

Mairie de JONCHEREY (90100)

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_19-DE

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice :	15
De présents :	10
De votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :
10 juin 2022

Date d'affichage :
20 juin 2022

Délibération n° 2022_06_19

CONSEIL MUNICIPAL DE JONCHEREY
LE 17 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy - THEVENEAU Sébastian – COTTET Priscillia – BEUSCART Alexis – TATTU Elisabeth – COMANDINI Régine

Absents ayant donnés procuration : GOSSART Brigitte à RICHE Guy – ROUGEOT Lucie à SALVI Jacques – STALDER Michel à ALEXANDRE Jacques – BELOSSAT Michèle à BLANC Francis

Absents excusés : BOISSON Dominique

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Régine COMANDINI est nommée pour remplir cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION CCST - FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT

DEMOLITION ANCIEN ATELIER ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

Le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours d'investissement pour la démolition de l'ancien atelier (amiante) et la construction d'un nouveau local pour le rangement du matériel des associations.

Considérant que le bâtiment est amianté
Considérant que les associations ont besoin d'un local de rangement pour entreposer leur matériel
Considérant l'étude des devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- De présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours d'investissement pour l'année 2022 pour la démolition de l'ancien atelier et la construction d'un local de rangement pour une montant total de 66 186,24 € HT soit 79 423,48 € TTC
- De demander une subvention au taux de 50% du montant HT soit 33 093,12 €.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_19-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORGANISMES	MONTANTS SOLLICITES	%
Fonds de concours d'investissement	33 093,12 €	50
Fonds propres autofinancement	33 093,12 €	50
TOTAL	66 186.24 €	100

Fait à Joncherey,
Ont signé au registre les membres présents
Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 20 juin 2022 et de la publication le même jour.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE

Mairie de JONCHEREY (90100) T. de BELFORT

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_20-DE

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice :	15
De présents :	10
De votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :
10 juin 2022

Date d'affichage :
20 juin 2022

Délibération n° 2022_06_20

CONSEIL MUNICIPAL DE JONCHEREY
LE 17 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy - THEVENEAU Sébastian – COTTET Priscillia – BEUSCART Alexis – TATTU Elisabeth – COMANDINI Régine

Absents ayant donnés procuration : GOSSART Brigitte à RICHE Guy – ROUGEOT Lucie à SALVI Jacques – STALDER Michel à ALEXANDRE Jacques – BELOSSAT Michèle à BLANC Francis

Absents excusés : BOISSON Dominique

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Régine COMANDINI est nommée pour remplir cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION CCST - FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – PLACE CHARBONNIER

Le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours d'investissement pour l'enfouissement des réseaux secs – Place Charbonnier

Considérant l'étude du devis de Territoire d'Energie 90,
Considérant que la place Charbonnier va être entièrement refaite avec le passage de la vélo route,
Considérant le coût important restant à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- De présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours d'investissement pour l'année 2022 pour l'enfouissement des réseaux secs – place Charbonnier. Le devis initial s'élève à 110 563,16 € HT soit 132 675,80 € TCC. Un montant de 58 243,08 € de subvention est déduit ainsi que la récupération de la TVA soit un reste à charge pour la commune de 45 920,57 € HT soit 55 104,69 € TTC
- De demander une subvention de 50% sur le reste à charge pour la commune soit 45 920,57 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_20-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORGANISMES	MONTANTS SOLLICITES	%
Fonds de concours d'investissement	22 960,28 €	50
Fonds propres autofinancement	22 960,29 €	50
TOTAL	45 920,57 €	100

Fait à Joncherey,
Ont signé au registre les membres présents
Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 20 juin 2022 et de la publication le même jour.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE

Mairie de JONCHEREY
T. de BELFORT (90100)

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le
ID : 090-219000569-20220617-2022_06_21-DE

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice :	15
De présents :	10
De votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :
10 juin 2022

Date d'affichage :
20 juin 2022

Délibération n° 2022_06_21

CONSEIL MUNICIPAL DE JONCHEREY
LE 17 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy - THEVENEAU Sébastian – COTTET Priscillia – BEUSCART Alexis – TATTU Elisabeth – COMANDINI Régine

Absents ayant donnés procuration : GOSSART Brigitte à RICHE Guy – ROUGEOT Lucie à SALVI Jacques – STALDER Michel à ALEXANDRE Jacques – BELOSSAT Michèle à BLANC Francis

Absents excusés : BOISSON Dominique

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Régine COMANDINI est nommée pour remplir cette fonction.

VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE

Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du GARAGE BERTRAND serait intéressé pour l'achat de la parcelle 104, qui se situe en zone artisanale du PLU. Cette parcelle jouxtant le garage.

Considérant l'étude du dossier,
Considérant que le propriétaire du GARAGE BERTRAND souhaite acquérir cette parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- De proposer le prix de vente à 2 000 € l'are
- Que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

Fait à Joncherey,
Ont signé au registre les membres présents
Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 20 juin 2022 et de la publication le même jour.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE

Mairie de JONCHEREY (90100)